



**Si le résultat de votre test s'avère **positif**, vous avez probablement contracté la COVID-19.**

**Voici ce qu'il faut faire :**

### **1. Composez le 8-1-1 pour déclarer le résultat positif à Protégeons les TNO**

- L'autodéclaration est une responsabilité très importante exigée en vertu de l'Arrêté lié à la COVID-19 concernant l'isolement et l'auto-isolement.
- Vous pouvez communiquer avec un préposé de Protégeons les TNO tous les jours, de 8 h à 18 h, par téléphone au 8-1-1 (aux TNO) ou au 1-833-378-8297 (à l'extérieur des TNO), ou par courriel à l'adresse [protectnwt@gov.nt.ca](mailto:protectnwt@gov.nt.ca).

### **2. Isolez-vous immédiatement**

- Conformément à la *Loi sur la santé publique*, toute personne déclarée positive est tenue de s'auto-isoler immédiatement pour freiner la propagation de la COVID-19.
- Ce processus est certes difficile à vivre et à exécuter, mais ça demeure la meilleure façon de protéger vos proches et les autres Tenois.

### **3. Dressez une liste des cas contacts potentiels**

- Afin d'aider la Santé publique, listez les endroits que vous avez visités et les personnes avec qui vous avez été en contact au cours des deux derniers jours.
- Pas évident? Pour vous aider, consultez vos relevés bancaires, votre calendrier Outlook, vos messages textes ou encore votre page Facebook.

Aucun symptôme en vue? Il vous faudra tout de même surveiller leur apparition, autant pour vous-même que pour les autres personnes de votre foyer.

- Si vous avez un thermomètre, prenez votre température deux fois par jour pour vérifier si vous faites de la fièvre.
- Il faut aussi porter attention aux autres symptômes, comme la toux, les frissons, les difficultés respiratoires et l'essoufflement.